

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUILLET 2014

Le dix-sept juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 9 juillet 2014.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, DÉVÉHAT Yannick, LE GOFF Armand, GERBEAU Philippe, EVENNO Carole, LABORDE Catherine, LE LIBOUX Claude, LE BADEZET Yoann, et NEDELLEC Morgane.

Étaient absents excusés : MORAUT Christelle, GUILLEMOT Marianne, ROBIN Evelyne et ÉZANIC Jean-Louis,

Madame MORAUT Christelle donne procuration à Madame EVENNO Carole pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Madame GUILLEMOT Marianne donne procuration à Madame L'HOSTIS Stéphanie pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Monsieur EZANIC Jean Louis donne procuration à Monsieur LE BOUEDEC Joseph pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ ENQUÊTE PUBLIQUE - SCEA DE POULHARFF de MALGUENAC SUITE À EXTENSION :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande présentée par la SCEA de PLOUHARFF (représentée par M. Yvon MICHEL, gérant) dont le siège social est situé à Poulharff à MALGUENAC est soumise à enquête publique du 7 juillet au 4 août 2014 dans la commune de MALGUENAC. Cette demande concerne l'exploitation d'un élevage porcin devant comporter, après extension, un effectif total de 650 truies, 2400 places post-sevrage et 50 places de cochettes soit 2480 animaux équivalents, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, à l'adresse suivante : « Poulharff » en MALGUENAC.

Une partie du territoire de la commune de GUERN étant touchée par le rayon d'affichage et par le plan d'épandage des déjections de cet élevage, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable sous réserve du respect des limites d'épandage autour des ruisseaux et de la zone Natura 2000.

2°/ CONSULTATION PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE « SILFIAC » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de permis exclusif de recherches de mines, dit « permis de Silfiac » (Côtes d'Armor et Morbihan) a été présenté par la société Variscan mines d'Orléans.

Cette société va rechercher divers métaux (cuivre, zinc, plomb, étain, germanium, tungstènes, or, argent,...). Les recherches se feront par forage tous les 200 m en surface, et possibilité de forer jusqu'à une profondeur de 1500m. Monsieur le maire rappelle que selon le code minier : « la surface appartient au propriétaire et le sous-sol à l'exploitant ». Le code minier étant en restructuration, il reste un vide juridique sur ces demandes de permis de recherches et leurs conséquences à l'avenir.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation d'explorer les zones délimitées sur le périmètre de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis défavorable à ce projet. Cette décision est motivée par le manque d'encadrement juridique, de perspectives et de projections sur l'avenir.

3°/ AVANCEMENT DE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait savoir que Mr HEMONIC Bernard a la possibilité d'être nommé adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2014, après avis du comité technique départemental pour la fixation du taux de promotion et de l'avis de la commission administrative paritaire.

Après avis favorable du comité technique départemental en date du 23 juin 2014, concernant le taux de promotion à 100%.

Après avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 5 juin 2014.

Monsieur le Maire propose de nommer Mr HEMONIC Bernard en tant qu'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Modifier le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) par un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) avec effet du 1^{er} juillet 2014,

Le tableau des effectifs du personnel communal titulaire s'établira donc comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2014 :

TITULAIRES

Nombre	Grades	Observations
1	Rédacteur chef	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 31h58/35 ^{ème}
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 31h01/35 ^{ème}
1	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Temps non complet – 31h41/35 ^{ème}
1	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 21h55/35 ^{ème}
1	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	Temps non complet – 17h50/35 ^{ème}

NON TITULAIRES

Nombre	Contrats	Observations
1	CAE/CUI	Temps complet
3	Contrats d'avenir	Temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER L'AVANCEMENT DE GRADE** de Monsieur HEMONIC Bernard.
- **DE MODIFIER** le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}), en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) avec effet du 1^{er} juillet 2014,
- **De FIXER ET APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

4°/ RESPONSABLE COMMUNAL « RAGONDINS» ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DES PIEGEURS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que Monsieur Philippe GERBEAU s'est porté volontaire pour assurer les fonctions de responsable communal ragondins auprès de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Il sera en charge de la campagne de piégeage des ragondins et notamment de la constitution de son équipe de piégeurs volontaires.

Ces piégeurs ont des frais divers, de route notamment, pour assurer la prestation demandée. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'instauration d'une compensation financière de ces frais et dans quelles conditions elle sera versée, le cas échéant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de créer une indemnité forfaitaire annuelle de déplacement pour les piégeurs.
- de fixer le montant de cette indemnité à 30€ par piégeurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au compte 6251 (Voyages et déplacements) au budget 2014 de la commune.

5°/ DESIGNATION DE REPRESENTANT AUPRES DU PAYS DE PONTIVY : CULTURE, URBANISME, ENERGIE ET SIG:

Monsieur le Maire fait savoir que le Pays de Pontivy demande la désignation de représentants communaux : culture, urbanisme, énergie et SIG (Système d'Information Géographique).

Le conseil municipal après avoir délibéré, désigne :

- Yoann LE BADEZET et Claude LE LIBOUX, représentants communaux urbanisme,
- Yannick LE DEVEHAT, représentant communal énergie.

INFORMATIONS

1°/ VALIDATION APPEL D'OFFRE TRAVAUX DE CHAPELLE DE QUELVEN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la signature des offres suivantes, après analyse de monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

- Le lot Maçonnerie a été attribué à l'entreprise QUELIN Groupe VILLEMAIN de CHATEAUGIRON pour un montant de 9 931.52 €HT soit 11 917.82€ TTC, entreprise la mieux disante. Trois entreprises ont répondu à l'offre.

- Le lot Statuaire a été attribué à l'entreprise COREUM de BIEUZY-LES-EAUX pour un montant de 7 624.00 €HT soit 9148.80€ TTC, (augmenté de 778.00€ HT soit 933.60 € TTC. Total de l'opération 8 402.00€ HT soit 10 082.40€ TTC. COREUM est la seule entreprise à avoir répondu à l'offre.

- Le lot couverture a été attribué à l'entreprise GREVESE de GUERN sous réserves de pouvoir assurer les spécificités techniques demandées (réalisation des solins à l'aide d'un mortier à base de chaux naturelle et sables de carrières en mélange, d'une couleur proche de celle de la pierre de granit utilisée lors de la construction de l'édifice, à préparer sur place) pour un montant de 7 028.00€HT soit 8 433.60€ TTC. A défaut de lever cette réserve, le lot sera attribué à l'entreprise HERIAU de CORNILLE (35) pour un montant de 9 165.77€ HT soit 10 998.92€ HT, L'entreprise GREVESE est la mieux disante. Quatre entreprises ont répondu à l'offre.

2/ CONSTITUTION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 mai 2014, proposant une liste de 24 candidats (12 titulaires et 12 suppléants) à la direction départementale des finances publiques.

La direction départementale des finances publiques a nommé les commissaires suivants :

➤ Titulaires :

- Mme DORN Delphine
- Mme BRETAGNOLLE Monique
- Mr ROUSSEL René
- Mr FOURDAN Yvan
- Mr MORAUT Patrick
- Mme SATIS Annick
-

➤ Suppléants :

- Mr ALLANIC Jean
- Mr LE LIBOUX Claude
- Mr LE DEVEHAT Yannick
- Mme HOUEIX Magali
- Mme MORAUT Christelle
- Mme KERBELLEC Christine

3°/ PROJET D'AMENAGEMENT ECOLE COMMUNALE DE GUELTAS DANS LE CADRE DU CONTRAT REGION/PAYS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat Région/Pays, la commune de Gueltas ayant déposée une demande d'aide financière (fonds européens), doit porter à la connaissance des communes de Pontivy communauté son projet d'aménagement de l'école communale B. LE GAL. Le projet a pour objectif d'améliorer le confort des élèves et du personnel, tout en favorisant les économies d'énergie. Il porte sur :

- Remplacement des baies vitrées,
- Extension salle d'arts visuels,
- Création d'un préau,
- Rénovation des sanitaires.

4°/ CONSULTATION PUBLIQUE : RECENSEMENT DES STERILES MINIERES URANIFERES

Une consultation du public est ouverte du 15 juillet au 15 octobre 2014, concernant le recensement des stériles miniers uranifères par l'entreprise AREVA. Le livret de consultation et le registre des observations sont à disposition, dans les locaux de la mairie pendant les heures d'ouverture au public. A noter que plusieurs villages sont concernés par les dernières mesures effectuées par AREVA.

Prochain conseil le jeudi 11 septembre à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la cession close.

La séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.